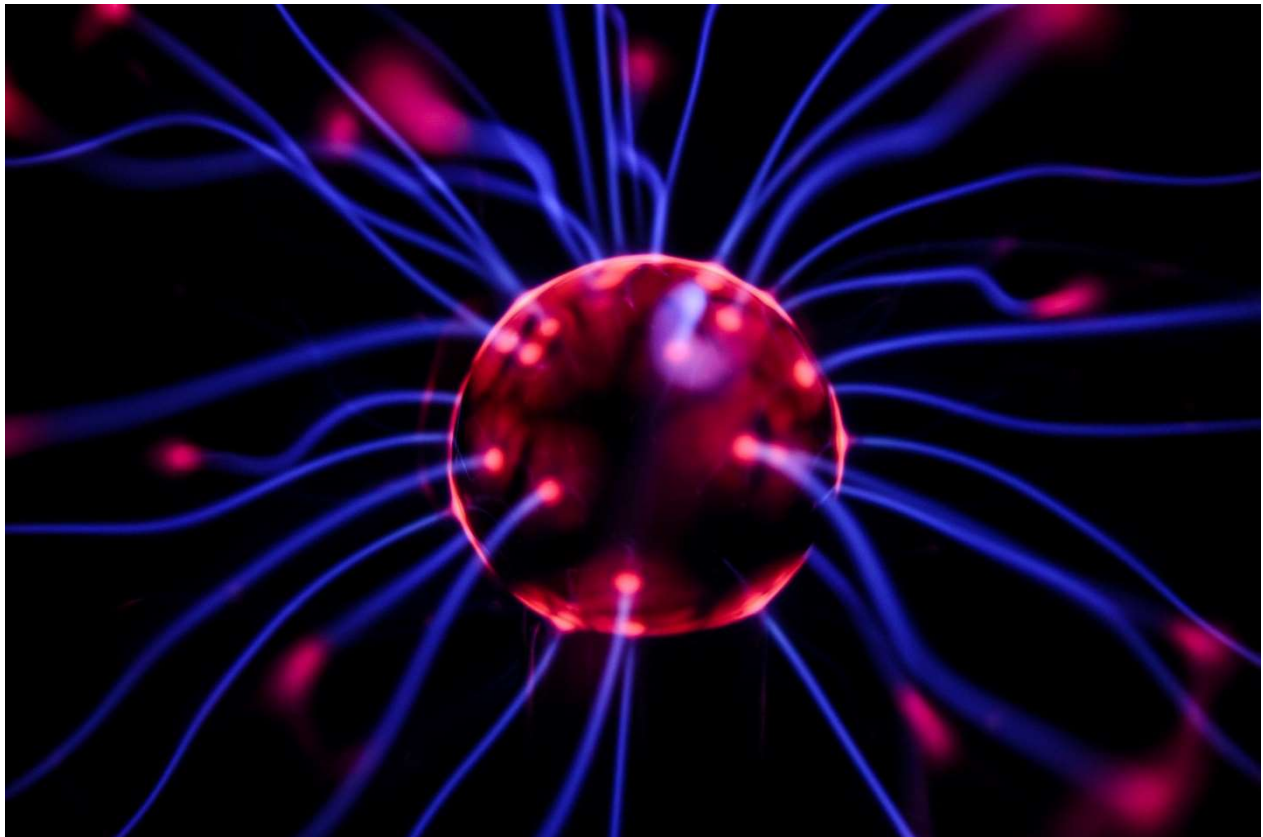


Conseil Fédéral du Développement Durable



Constitution d'un pool de scientifiques



Qui sommes-nous ?

Le Conseil Fédéral du Développement Durable (<https://www.frdo-cfdd.be/fr/le-conseil>), ou CFDD, est un conseil institué par la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable.¹

La Loi confère au CFDD les **missions suivantes** :

- « *Émettre des avis sur les mesures relatives à la politique fédérale et européenne de développement durable prises ou envisagées par l'autorité fédérale, notamment en exécution des engagements internationaux de la Belgique* ». Ces avis (voir <https://www.frdo-cfdd.be/fr/publications/advices>) sont rédigés d'initiative ou à la demande d'un membre du gouvernement fédéral ou du parlement. Ils sont parfois co-construits avec d'autres conseils, notamment le Conseil Central de l'Economie, ou encore les conseils socioéconomiques et environnementaux des trois Régions. Un dialogue politique avec les membres du gouvernement est également mené régulièrement.

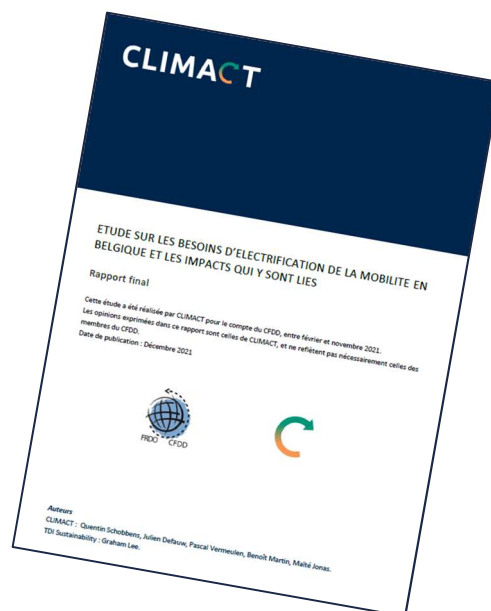
¹ http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1997050535&table_name=loi

- « *Être un forum de débat sur le développement durable* ». Le CFDD est ainsi un espace de dialogue entre les représentants de la société civile, mais aussi avec les autorités, où des débats peuvent avoir lieu, en vue de faire avancer les consensus sociétaux en matière de



développement durable. Diverses activités peuvent être organisées dans ce cadre, comme des séminaires internes.

- « *Proposer des études scientifiques dans les domaines ayant trait au développement durable* ». Le CFDD finance par ailleurs régulièrement des études. Celles-ci sont consultables via <https://www.frdo-cfdd.be/fr/publications/autres> .



- « *Susciter la participation active des organismes publics et privés ainsi que celle des citoyens à la réalisation de ces objectifs.* » Il s'agit d'informer et sensibiliser le citoyen et la société civile sur des questions de développement durable. Le CFDD organise ainsi annuellement une dizaine de séminaires, conférences, webinaires etc. Ils peuvent être consultés sur <https://www.frdo-cfdd.be/fr/externe>. Ici également, nous impliquons régulièrement des scientifiques.



Le CFDD a une **constitution très large**, et est donc particulièrement représentatif de la société civile. Ses membres sont en effet des représentants de divers groupes de la société : des organisations actives en matière d'environnement, des organisations de coopération au développement, des organisations de consommateurs, de travailleurs et d'employeurs, des organisations de jeunesse et des scientifiques.

Le Conseil est actuellement présidé par M. François-Xavier de Donnea.

La composition exacte du conseil peut être consultée via <https://www.frdo-cfdd.be/fr/le-conseil/composition> .

Quel est le mode de fonctionnement du conseil ?

Un programme d'activités bisannuel est fixé par l'assemblée générale. Il donne les grandes orientations des travaux du CFDD. Une certaine souplesse est nécessaire par rapport à la mise en œuvre de ce programme, étant donné que des demandes d'avis peuvent parvenir au conseil, mais également que l'actualité peut pousser les membres à vouloir travailler sur un nouveau sujet.

Pour la plupart des activités (avis, études, conférences...), le bureau du conseil, qui est l'organe responsable de la gestion du conseil, délègue la gestion à un petit groupe. Chaque initiative individuelle est considérée comme un projet.

Pour chaque projet, un groupe de projet est créé. Cela peut se faire sur la base de l'un des groupes de travail permanents du Conseil ou par le biais d'un appel à un groupe de projet spécifique. Les représentants des membres et leurs experts ainsi que les scientifiques peuvent travailler ensemble dans un groupe de projet.

Les groupes de travail permanents du Conseil sont les suivants :

- Biodiversité et forêts
- Énergie et climat
- Financement de la transition
- Modèles économiques innovants
- Relations internationales
- Normes de produits
- Stratégies de développement durable

Ces groupes, composés d'experts représentant les différents membres spécialisés sur ces thématiques, sont présidés par **un ou plusieurs membres scientifiques**.

Ce sont donc les groupes projets qui, avec l'aide du secrétariat, rédigent les différents avis, fixent le programme des séminaires et autres, encadrent les études financées par le CFDD, etc.

Quels sont les rôles et statuts des scientifiques ?

Les scientifiques assurent deux rôles relativement différents au sein du Conseil.

- D'une part, ils **président et animent** les réunions en vue de dégager les consensus les plus pertinents, d'analyser les points de dissension, de faire évoluer les débats, ... Par ailleurs, lors de la rédaction d'avis, ils veillent à garantir la légitimité scientifique des messages formulés.
- D'autre part, ils apportent leur **expertise scientifique** propre pour certains dossiers.

Ils ont trois statuts différents :

- Des **représentants du monde scientifique**, proposés par l'Assemblée Générale du CFDD et nommés par arrêté royal. Ils peuvent avoir le rôle de président/vice-président d'un groupe de travail, mais également celui de scientifique. Certains de ces représentants peuvent également participer aux réunions du bureau.
- Des **conseillers scientifiques**, qui sont également membres de l'Assemblée Générale, et peuvent aussi avoir le rôle de président/vice-président d'un groupe de travail, mais également celui de scientifique. Ils ne sont en revanche pas nommés par arrêté royal.
- En vue de renforcer la qualité scientifique des travaux du Conseil, le bureau du CFDD a décidé de mettre en place un pool de **scientifiques associés**. Ceux-ci pourront participer à différents processus en tant que scientifique, par exemple en faisant un exposé aux membres sur l'état des connaissances sur un sujet spécifique pour lesquels disposent de l'expertise scientifique nécessaire.

Pourquoi faire partie du pool de scientifiques associés, et quelles en sont les implications ?

En faisant partie du pool de scientifiques associés du Conseil Fédéral du Développement Durable, vous :

- participez à la qualité des travaux du CFDD, et notamment ses avis via un éclairage scientifique indépendant. Vous contribuez ainsi à améliorer les politiques de développement durable mises en place par le gouvernement fédéral ;
- faites bénéficier la société civile de vos connaissances, et permettez ainsi aux membres de débattre sur des bases scientifiquement fondées ;
- développez une meilleure compréhension des enjeux sociétaux, et des argumentaires développés par les différents *stakeholders*. Cela peut être utile pour vos travaux par ailleurs ;
- participez à des moments de *networking* avec les membres du CFDD, mais aussi avec les autres scientifiques du pool.

Concrètement, une lettre d'information sera régulièrement envoyée aux scientifiques avec les travaux attendus pour les mois à venir. Lors du lancement d'un processus (par exemple la rédaction d'un avis), si le sujet traité entre dans le champ d'expertise que vous aurez mentionné dans votre candidature, vous serez invité à participer aux travaux. Vous n'êtes en rien tenu d'y répondre positivement, et cette participation pourrait se limiter par exemple à une présentation d'un état des lieux des connaissances scientifiques en début de processus, ou un feed-back à un projet de texte d'avis. Votre implication éventuelle se fera toujours en collaboration avec la présidence du groupe de projet mis en place.

La participation aux réunions donne droit à un jeton de présence et à une indemnisation des trajets effectués.



Procédure de sélection et exclusion en cours de mandat

Sur la base des différents dossiers de candidature (voir ci-dessous) qu'il aura reçus, le secrétariat du CFDD fera une proposition au Bureau du Conseil quant aux candidats à accepter. C'est donc à cette instance qu'il reviendra de choisir qui pourra ou non faire partie du pool de scientifiques.

Le dossier de candidatures devra démontrer vos liens avec une institution publique de recherche ou d'enseignement, vos publications scientifiques (nous en demandons un minimum de deux, relativement récentes, dans la littérature « *peer reviewed* ») ou autres activités scientifiques pertinentes, ainsi que l'absence de conflits d'intérêts, tant financiers que politiques.

Le mandat des membres du pool de scientifiques dure deux ans. Le CFDD attend de ces membres une transparence continue en termes de conflits d'intérêts. En cas de problèmes survenus en cours de mandat, le Bureau pourra décider d'exclure un des membres du pool de scientifiques des travaux du Conseil.

Candidature / Contact / Transfert

Vous êtes intéressé, mais souhaitez plus d'informations ? C'est normal ! Contactez donc Jan Mertens (NL) | jan.mertens@frdo.be | 02 743 3154 ou Fabrice Dehoux (FR) | fabrice.dehoux@cfdd.be | 02 743 3153

Vous êtes convaincu, et souhaitez poser votre candidature ? Vous faites partie d'une institution publique de recherche/enseignement ? Envoyez alors un mail à sven.vermassen@frdo.be en mentionnant pourquoi vous souhaitez participer (lettre de motivation) aux travaux du CFDD, en joignant une liste de publications pertinentes ainsi que votre CV, et en complétant la déclaration d'intérêts reprise en annexe. Veuillez également préciser quels sont vos domaines de compétence et d'intérêt pour lesquels vous souhaitez vous engager.

Vous pensez à d'autres scientifiques potentiellement intéressés ? Transférez-leur cet appel !



Annexe – Déclaration d'intérêts générale

Publication des déclarations sur le site du CFDD

Votre déclaration générale sera disponible et visible sur le site internet du CFDD (en format PDF) si vous êtes intégré au pool de scientifiques associés du CFDD.

Les déclarations des personnes dont la candidature comme scientifique n'a pas été retenue ne seront pas publiées.

Lorsqu'un scientifique met fin à sa participation aux travaux du Conseil à une date déterminée, cette date sera inscrite comme date de fin de validité de sa déclaration.

Déclaration

1. Je déclare ne pas exercer de mandat politique public
2. Compléter le tableau suivant :

Nom	
Prénom	
Employeur(s)*	
Fonctions	

* Employeur actuel ou employeurs éventuels s'ils sont plusieurs. Déclarer éventuellement votre travail d'indépendant.

3. Activités et publications effectuées dans le cadre d'un organisme de recherche ou d'enseignement, en lien avec les thématiques traitées au CFDD :
4. Emploi et/ou fonction dans une structure entrant dans le champ de compétences du CFDD
 - Aussi bien à temps plein, temps partiel, comme indépendant pour compte, etc.
 - actuellement ou au cours des 5 dernières années
 - sous « Fonction dans l'entreprise / Institution / Groupement », il faut comprendre : indépendant, propriétaire, dirigeant, associé, employé ou mandat de membre d'un organe décisionnel comme le conseil d'administration.

Nom de l'entreprise / Institution / Groupement	Fonction dans l'entreprise / Institution / Groupement	Type de contrat	Date de début	Date de fin

5. Autres rémunérations en rapport avec les champs de compétences du CFDD

Entreprise	Type de rémunération	Commentaires éventuels

6. Autres activités personnelles qui pourraient avoir un impact sur votre objectivité à propos des travaux du CFDD actuellement ou au cours des 3 dernières années. Par exemple :

- travaux d'expertise et/ou de conseil pour des entreprises à finalité non commerciale, des organisations et groupements (au niveau national, européen, etc.)
- affiliation à une association (de défense d'intérêt), réseau,
- procédures juridiques,
- collaborateur d'un cabinet ministériel,
- affiliation à des groupements, particulièrement ceux qui sont financés par l'industrie,
- autres faits ou intérêts qui pourraient être interprétés comme conflit d'intérêt en externe

Activité / Entreprise / Groupement	Dénomination de l'activité	Type d'activité	Date de début	Date de fin	Commentaires éventuels

--	--	--	--	--	--

Date et signature :